

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Séance ouverte à 18H30.

Conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19 et afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, cette séance s'est déroulée à huis clos. Afin de garantir le caractère public des débats, la séance a été diffusée en direct sur la page Facebook de la mairie « Mairie de Murs ».

Présents : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, Mme LETY Sandrine, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

Secrétaire de séance : M. MALBEC Christian

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-8 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. ARENA Xavier : 10 voix

M. ARENA Xavier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Décision à l'unanimité d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 ;

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivantes :

Candidat à la fonction de 1^{er} adjoint : M. MALBEC Christian

Candidat à la fonction de 2^e adjoint : Mme HAESEVOETS Patricia

Candidat à la fonction de 3^e adjoint : Mme COELHO-COSTA Laure

Election du 1^{er} adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. MALBEC Christian : 10 voix

M. MALBEC Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du 2^e adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme HASEVOETS Patricia : 10 voix

Mme HASEVOETS Patricia, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^e adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Election du 3^e adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme COELHO-COSTA Laure : 10 voix

Mme COELHO-COSTA Laure, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^e adjointe au maire et a été immédiatement installée.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres du conseil municipal de MURS installé le 25/05/2020			
Ordre	Nom et prénom	Fonction	Nombre de suffrages obtenus le 15/03/2020
1	ARENA Xavier	Maire	152
2	MALBEC Christian	1er adjoint	154
3	HAESEVOETS Patricia	2e adjointe	157
4	COELHO-COSTA Laure	3e adjointe	144
5	PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve	Conseillère municipale	146
6	ACHARD Patrick	Conseiller municipal	145
7	VAYSON DE PRADENNE Bruno	Conseiller municipal	144
8	LETY Sandrine	Conseillère municipale	144
9	BOUYGES Philippe	Conseiller municipal	141
10	NOLLET DELASSUS Catherine	Conseillère municipale	135
11	BRIEULLE André	Conseiller municipal	135

PROCLAMATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE (CCPAL)

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. La commune de Murs détient un siège au sein du Conseil communautaire Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Par conséquent, le siège du conseiller communautaire de la commune de Murs revient au Maire : M. ARENA Xavier.

Levée de séance à 19h15

The image shows a blue ink signature written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MURS' at the top and 'V. 1911' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that overlaps the seal.